

Conseil Municipal du	2 décembre 2019	à	18h00
N°ordre	44	Titre	Adhésion à l'association Programme for the endorsement of forest certification Nouvelle-Aquitaine (PEFC ou Programme de reconnaissance des certifications forestières)
N° identifiant	2019-0265		
Rapporteur(s)	Mme Marie-Thérèse PINTUREAU		
Date de la convocation	05/11/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	P.J.	
Secrétaire(s) de séance	Mme Manon LABAYE et M. François BLANCHARD		
Membres en exercice	53		
Quorum	27		
Présents	46	M. Alain CLAEYS - Maire M. Jules AIMÉ - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET Adjoints Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLÈRE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Manon LABAYE - M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL - Mme Francette MORCEAU - M. Philippe PALISSE - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN - M. François BLANCHARD Conseillers municipaux	
Absents	3	Mme Régine FAGET-LAPRIE Adjointe M. Jean-Baptiste RICCO - M. Aurélien TRICOT Conseillers municipaux	
Mandats	4	Mandants Mme Clotilde BALLON M. Jean-Marie COMPTE Mme Michèle FAURY-CHARTIER M. Édouard ROBLOT	Mandataires M. François BLANCHARD Mme Jacqueline GAUBERT Mme Peggy TOMASINI Mme Jacqueline DAIGRE

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la 1 à 9, 16, 18, 50, 53, 63 à 64, 33, 10 à 15, 17, 19 à 32, 34 à 49, 51 à 52, 54 à 58, 60 à 62 et 59.</p> <p>Sortie de Mme Coralie BREUILLÉ.</p>
--------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
------------------------------------	----------------------------------------------------------------------

Service référent	Direction Générale Espaces publics et cadre de vie Direction Espaces verts
------------------	-------------------------------------------------------------------------------

Dans le cadre de la gestion durable du patrimoine arboré, la Ville de Poitiers souhaite adhérer à l'association Programme for the Endorsement of Forest Certification Nouvelle-Aquitaine (PEFC ou Programme de reconnaissance des certifications forestières) afin de conserver la certification des boisements du parc de Beauvoir et des Bois de Saint-Pierre.

En adhérant au PEFC Nouvelle-Aquitaine, la Ville s'engage à :

- respecter et faire respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur à toute personne intervenant dans la forêt
- accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Nouvelle-Aquitaine
- autoriser, à titre confidentiel, la consultation de tous les documents, conservés au minimum cinq ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur
- accepter le fait que la démarche PEFC Nouvelle-Aquitaine s'inscrive dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable pourront être modifiées. Une fois informée de ces éventuels changements, de pouvoir poursuivre son engagement ou de résilier son adhésion par courrier à PEFC Nouvelle-Aquitaine
- mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Nouvelle-Aquitaine en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC
- accepter que ma participation au système PEFC soit rendue publique
- en cas de modification de sa surface (achat / vente, donation, etc.), informer PEFC Nouvelle-Aquitaine dans un délai de six mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de sa certification PEFC et l'inviter à prendre contact avec PEFC Nouvelle-Aquitaine.

Les intérêts pour la Collectivité sont :

- la reconnaissance officielle de la bonne gestion du patrimoine arboré
- l'attractivité économique des acheteurs cherchant des bois français et certifiés.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé de :

- donner votre accord sur l'adhésion à cette association pour la période 2020-2025 et pour un montant total de 190,30 €
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6281 du budget Principal.

POUR	45	
CONTRE	0	
Abstention	4	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, Mme Manon LABAYE
Ne prend pas part au vote	1	Mme Coralie BREUILLÉ

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	9 décembre 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	9 décembre 2019
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20191202-116711-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.10
Nomenclature Préfecture	Divers